

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 6 juillet 2015 au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4^e Avenue, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte :

Daniel Leblanc
Françoise Cormier
Jean Brousseau
Sylvie Frigon
Mario Lasalle

Est absent :
André Picard

Est également présent, Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

233-2015

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

R 234-2015

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 1ER ET 22 JUIN 2015

Sur la proposition de Françoise Cormier il est unanimement résolu par les conseillers que les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du Conseil tenues les 1er et 22 juin 2015 soient adoptés.

ADOPTÉ

R 235-2015

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes lot 1 et lot 2 du 2 juillet 2015, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 24 752,49 \$ et payés, tel qu'autorisés par les articles 4 et 5 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois des lots 3 et 4 du 2 juillet 2015, d'une somme de 259 398,53 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

236-2015

ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 30 juin 2015.

237-2015

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES AUX MEMBRES DU CONSEIL

Le président d'assemblée permet une période de demandes verbales à la personne présente dans la salle.

R 238-2015

RADIATION DE COMPTES POUR MAUVAISES CRÉANCES

ATTENDU les démarches infructueuses pour récupérer les montants pour 4 utilisateurs de la bibliothèque;

En conséquence, il est proposé par Mario Lasalle et unanimement résolu par les conseillers de radier les comptes de la bibliothèque pour les locataires :

- du 130, 13^e Rue, app. 1 au 20 janvier 2015 pour des montants de 37,60 et 22,60 \$;

-du 225, 10^e Rue, app. 6 au 1^{er} octobre 2014 pour des montants de 48,25 4 et 78,25 \$;

ADOPTÉ

R 239-2015

MAIRE SUPPLÉANT

Sur proposition de Denis Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que monsieur Daniel Leblanc agisse comme maire suppléant pour les trois (3) prochains mois ou jusqu'à la nomination d'un nouveau maire suppléant.

ADOPTÉ

R 240-2015

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR 2015

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers de modifier le calendrier des séances ordinaires adopté le 3 novembre 2014 par la résolution R 386-2014 afin de modifier le lundi 3 août 2015 pour le **lundi 10 août 2015**.

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier conformément au Code municipal.

ADOPTÉ

R 241-2015

RÈGLEMENT 2015-268 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2007-135 DÉCRÉTANT LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 2011-198 ET 2013-241

Sur la proposition de Mario Lasalle, il est unanimement résolu par tous les conseillers que le règlement 2015-268 modifiant le règlement 2007-135 décrétant les conditions de travail des fonctionnaires municipaux et abrogeant les règlements 2011-198 et 2013-241 soit adopté.

ADOPTÉ

RÈGLEMENT 2015-268

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2007-135 DÉCRÉTANT LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 2011-198 ET 2013-241

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a procédé à une restructuration administrative suite au remplacement prévu de la direction des loisirs ;

ATTENDU QU'il n'y aura plus de plus de poste de 40 heures donnant la possibilité de bénéficier d'un régime de congé autofinancé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle, et unanimement résolu par les conseillers que le règlement 2015-268 modifiant le règlement 2007-135 décrétant les conditions de travail des fonctionnaires et abrogeant les règlements 2011-198 et 2013-128 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit :

ARTICLE 1

Le texte de l'article 3 – **SEMAINE DE TRAVAIL** du règlement 2007-135 est abrogé et remplacé par :

La semaine normale de travail des fonctionnaires municipaux est de 35 heures nonobstant les réunions nécessaires au bon fonctionnement des activités de la municipalité.

ARTICLE 2

L'article 17 - **RÉGIME DE CONGÉ AUTOFINANCÉ** du règlement 2007-135 est abrogé.

ARTICLE 3

L'article 18- **REPLACEMENT DU REPRÉSENTANT DE L'EMPLOYEUR FACE AUX SYNDIQUÉS** du règlement 2007-135 est abrogé.

ARTICLE 4

Le titre de l'article 19 **ENTRÉE EN VIGUEUR** du règlement 2007-135 est modifié et est remplacé par:

ARTICLE 17 **ENTRÉE EN VIGUEUR**

ARTICLE 5

Les règlements 2011-198 et 2013-241 sont abrogés.

ARTICLE 6

Le règlement 2007-135 n'est pas autrement modifié.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

ADOPTÉ

ATTENDU QUE le conseil municipal veut ajouter à la politique les mêmes considérations pour les salariés temps partiel ayant atteint 100% de l'échelle salariale et les employés réguliers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle, et unanimement résolu par les conseillers de modifier la politique de reconnaissance et de contribution lors d'événements à caractère sociaux telle que présentée par le directeur général.

ADOPTÉ

R 243-2015

VÉHICULE OFFICIER MUNICIPAL - REMBOURSEMENT DE LA SURPRIME D'ASSURANCE AUTOMOBILE D'UN EMPLOYÉ TEMPORAIRE UTILISANT SON VÉHICULE POUR LE TRAVAIL

ATTENDU QUE l'officier municipal doit essentiellement se véhiculer à vélo durant les jours de semaine;

ATTENDU QU'occasionnellement l'officier doit répondre à des appels pour aller au parc du Moulin Fisk ou du Trou de Fée;

ATTENDU QUE des déplacements fréquents doivent être effectués pour aller à la cour municipale de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général à défrayer :

- La prime d'assurance supplémentaire occasionnée par l'utilisation régulière du véhicule personnel de l'officier municipal dans l'exercice de ses fonctions, et ce, sur présentation de la preuve d'un avenant à cet effet et de la facture de la prime d'assurance;

-Les frais de kilométrage au taux en vigueur adoptés par le conseil;

-Les plaques magnétiques pour identifier le véhicule avec le logo de la municipalité.

ADOPTÉ

R 244-2015

IMPLANTATION DE 2 DOS D'ÂNE

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'installation de dos d'âne :

- Sur la 2^e Avenue près du parc Armand Desrochers;
- Sur la 1^{re} Avenue près de l'aréna;

QUE les crédits disponibles soient puisés dans le compte 02-320-00-521-42.

ADOPTÉ

R 245-2015

OFFRE DE RÉCOMPENSE POUR ARRESTATION D'INCENDIARES

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'offrir une récompense de 2 500 \$ à toute personne pouvant donner des informations menant à l'accusation des personnes ayant causé un incendie au 185, 4^e Avenue dans la nuit du 3 au 4 juillet 2015.

ADOPTÉ

R 246-2015

POURSUITE DU PROGRAMME DE COMPENSATION À L'ÉCOLE PRIMAIRE ET AU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE POUR LE RECYCLAGE DES PILES

ATTENDU QUE le conseil a mis en place un système de collecte des piles à l'aide de cylindre récupérateur installé entre autres à l'école primaire Sacré-Cœur-de-Jésus et au CPE La Cabotine;

ATTENDU QUE le 2 avril 2012 le conseil adoptait la résolution R 142-2012 accordant une compensation financière à l'école primaire et au Centre de la petite enfance de 50 \$ pour chaque cylindre plein de piles qui sera ramassé par l'établissement et que la municipalité aura collectés et compilé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers :

DE remettre un montant de 700 \$ à l'école Sacré-Cœur-de Jésus ;

DE remettre un montant de 1 500 \$ au CPE La Cabotine;

DE poursuivre le programme de compensation financière à l'école primaire et au Centre de la petite enfance de 50 \$ pour chaque cylindre plein de piles qui seront ramassées par l'établissement et que la municipalité aura collectées et compilé;

QUE cette compensation financière soit en vigueur pour l'année scolaire et prenne fin le 23 juin 2016;

QUE la subvention provenant du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles soit appliquée à cette compensation.

ADOPTÉ

R 247-2015

TARIFICATION POUR LE REMPLISSAGE DES CITERNES N'AYANT PAS DE LIEN AVEC NOS TRAVAUX MUNICIPAUX

ATTENDU QUE le 12 janvier 2009 le conseil adoptait la résolution R 010-2009;

ATTENDU QUE le 28 février 2013 le conseil adoptait la résolution R 079-2013;

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande pour une tarification au compteur pour le remplissage de camion- citerne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc et unanimement résolu par les conseillers :

De fixer le prix au compteur à 5\$/m³ dans le cas où le fournisseur fournit à ses frais un compteur scellé muni d'un clapet antiretour après avoir reçu l'approbation de la direction des services techniques de la municipalité selon les critères établis par la municipalité de Crabtree.

ADOPTÉ

R 248-2015

RÉPARATION POMPE D'EAU FINIE #1 À LA STATION DE PURIFICATION D'EAU POTABLE

ATTENDU QUE le 22 juin 2015 le conseil adoptait la résolution R 227-2015;

ATTENDU QUE le pied de la pompe doit être réparé pour un montant imprévu de 2 200 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser une réparation additionnelle de 2 200 \$ du pied de la pompe d'eau finie #1 et que les crédits disponibles soient puisés du poste 02-412-00-526-00.

ADOPTÉ

R 249-2015

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR JOLIETTE-CRABTREE (AHMJC) CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UNE ÉQUIPE JUNIOR AA

ATTENDU QUE la municipalité de Crabtree a adopté le 23 mars 2015 la résolution R 118-2015 autorisant la conclusion d'une entente avec l'AHMJC;

ATTENDU QUE la Municipalité et l'AHMJC ont conclu une entente de principe concernant l'implantation d'une équipe junior AA.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général à signer le contrat avec l'AHMJC tel qu'approuvé par cette assemblée.

ADOPTÉ

R 250-2015

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR GÉRANCE DU PROJET DE MODERNISATION DE L'ARÉNA

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de services professionnels de Gestion de projet FSG du 18 juin 2015, préparée par François Simon Gélinas, pour la gérance du projet de modernisation de l'aréna à taux horaire pour la somme maximale de à 21 202 \$, excluant les taxes.

QUE les crédits disponibles soient puisés dans le poste 02-701-30-410-00 qui lui pourra être remboursé par le règlement d'emprunt une fois les approbations reçues.

ADOPTÉ

R 251-2015

REPRÉSENTANT AU C.A. DU MANOIR DU BOISÉ CRABTREE

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le 13 avril 2015 la résolution R 146-2015;

ATTENDU QUE le conseil municipal demandait le 13 avril 2015 au maire Denis Laporte de présenter sa candidature comme représentant des locataires au sein du C.A du Manoir du boisé Crabtree pour veiller aux intérêts du montant d'argent investi dans ce projet;

ATTENDU QUE le conseil d'administration du Manoir du boisé Crabtree a changé sa composition de façon à réserver 3 sièges aux représentants du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Françoise Cormier et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le conseil confirme madame Sylvie Frigon comme représentante municipale au sein du CA du manoir du boisé Crabtree;

QUE le conseil municipal demande au maire Denis Laporte de démissionner comme représentant des locataires au sein du C.A du Manoir du boisé Crabtree et soit nommé comme représentant du conseil municipal;

QUE monsieur Jean Brousseau soit nommé comme 3^e représentant du conseil municipal au sein du CA du Manoir du boisé Crabtree.

ADOPTÉ

R 252-2015

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION – LES ARTS ET LA VILLE

Sur proposition de Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler l'adhésion à l'organisme « Les arts et la ville » pour l'année 2015 pour la somme de 100 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

La séance est levée à 19 h 35.

Denis Laporte, maire

Pierre Rondeau, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Denis Laporte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.